

COVID-19

Communication

aux députés, villes, municipalités et MRC

Le 26 février 2021

QUESTIONS – RÉPONSES concernant la vaccination contre la COVID-19

Réponses sujettes à révision selon l'évolution des directives gouvernementales

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

1. Qui peut prendre rendez-vous pour la vaccination contre la COVID-19 et comment?

La prise de rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19 vise **exclusivement les personnes de 85 ans et plus**. Elles devront prendre rendez-vous pour obtenir le vaccin selon l'une des deux options suivantes :

- Par Site web : www.quebec.ca/vaccinCOVID en tout temps;
- Par téléphone : 1 877 644-4545 (sans frais), du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

La vaccination se fait exclusivement sur rendez-vous.

Vidéo : [Marche à suivre pour prendre rendez-vous en ligne pour se faire vacciner contre la COVID-19](#)

De plus, la personne qui accompagne une personne âgée de 85 ans et plus peut se faire vacciner, mais elle doit aussi avoir un rendez-vous avant de se présenter au centre de vaccination. Une seule personne proche aidante peut se faire vacciner, à condition qu'elle respecte les deux critères suivants :

- Qu'elle soit âgée de 70 ans et plus;
- Qu'elle soit présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à la personne de 85 ans et plus.

Cette personne proche aidante peut être le conjoint ou la conjointe.

2. Lors de la vaccination de masse, peut-il y avoir davantage de lieux de vaccination (ex. : CLSC, pharmacies, etc.)?

Présentement, quatre centres de vaccination sont ouverts et peuvent accueillir jusqu'à 42 000 personnes par semaine :

- Lévis - Centre de congrès et d'expositions de Lévis, 5750, Rue J.-B.- Michaud;
- Montmagny - Hôtel L'Oiselière Montmagny, 105, chemin des Poirier;
- Saint-Georges - Le Georgesville, centre de congrès et hôtel, 300, 118e Rue;
- Thetford Mines - Centre de congrès de Thetford, 777, 9e Rue Sud.

Au cours de la semaine du 8 mars 2021, six autres sites ouvriront, mais il est possible dès maintenant de prendre rendez-vous dans l'un de ces sites :

- CLSC de Saint-Jean-Port-Joli;
- CLSC de Disraeli;
- CLSC de Lac-Étchemin;
- CLSC de Laurier-Station;
- CLSC de Sainte-Marie;
- CLSC de Saint-Lazare-de-Bellechasse.

Ce sont de petits sites de proximité, avec un horaire variable et de plus petites quantités de vaccins. Ces sites visent à faciliter l'accès de la population plus éloignée dans la région de la Chaudière-Appalaches. Nous demandons la collaboration des proches aidants et faisons un appel à la solidarité pour accompagner une personne aînée pour le transport lors de la vaccination.

3. Est-ce que l'horaire sera le même lorsque nous serons, dans quelques semaines, au cœur de la vaccination de masse?

Selon l'arrivage des vaccins, les quatre centres de vaccination seront ouverts 7 jours sur 7. L'horaire dépendra du nombre de vaccins que nous recevons. Les horaires des sites de proximité dans les CLSC varieront d'une semaine à l'autre.

4. À quelle heure fermeront les sites de vaccination, compte tenu du couvre-feu?

L'horaire des centres de vaccination respecte le couvre-feu.

5. Quels sont les critères qui font que nous passons au prochain groupe de priorisation dans la vaccination?

Pour le moment, il s'agit de directives provenant du national qui tiennent compte de la quantité de vaccins, du nombre de personnes à vacciner par catégorie d'âge et de l'épidémiologie (exemple : les personnes de Montréal et Laval seront vaccinées plus rapidement).

6. À quel moment la 2^e dose du vaccin sera-t-elle administrée aux personnes de 85 ans et plus?

Pour le moment, il est prévu que la 2^e dose soit administrée dans un délai de 12 semaines (84 jours) après la 1^{re} dose. Lors de l'administration de la 1^{re} dose, un rendez-vous pour la 2^e dose sera donné.

7. Est-ce que des modalités de transport pour les personnes à mobilité réduite seront organisées?

Nous sommes très sensibles à cette réalité et nous travaillons en collaboration avec plusieurs partenaires sur les modalités à mettre en place pour les personnes qui n'auraient pas de transport.

8. Pourquoi n'y a-t-il pas de vaccination à domicile, comme c'est le cas pour le vaccin contre la grippe?

Pour le moment, les vaccins contre la COVID-19 disponibles (Pfizer et Moderna) ne sont pas conçus pour être déplacés contrairement à celui de la grippe. De plus, chaque fiole de vaccin contient plusieurs doses qui doivent être administrées dans un délai serré. Cette décision a été prise afin qu'aucune dose de vaccin ne soit perdue.

Deux foires aux questions sont disponibles pour répondre aux nombreuses questions et préoccupations de la population :

- [FAQ du CISSS de Chaudière-Appalaches](#)
- [FAQ du MSSS](#)